

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

N° _____

SECRET/344/Add.1

11 octobre 1994

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5**Liste XX - Etats-Unis d'Amérique**

La Mission permanente des Etats-Unis a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 30 septembre 1994.

Les Etats-Unis retirent la notification présentée au titre de l'article XXVIII:5 de l'Accord général et datée du 22 avril 1994 (distribuée aux PARTIES CONTRACTANTES sous la cote SECRET/344 le 3 mai 1994) par laquelle ils annonçaient leur intention de modifier certaines concessions concernant des produits figurant sur la Liste XX annexée à l'Accord général (blé, farine de blé, semoule de blé dur, orge et malt).

Le retrait de la notification du 22 avril 1994 est sans préjudice du droit de modifier des concessions concernant des produits repris dans la Liste XX que les Etats-Unis s'étaient réservé, par une notification précédente présentée au titre de l'article XXVIII:5 de l'Accord général, pour la période triennale commençant le 1er janvier 1994 (distribuée aux PARTIES CONTRACTANTES sous la cote TAR/257 le 23 décembre 1993).